

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006

Date de révision: 15/10/2015

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identification du produit

Forme du produit : Mélange sous pression
Nom commercial : Easy Spray fix
Type de produit : Colle de contact

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisations industrielles, Utilisation professionnelle
Spec. d'usage industriel/professionnel : Colle de contact

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fourny
Hoeikensstraat 1
2830 Willebroek - België
T 03 886 27 70 - F 03 886 28 80
EHS@fourny.be

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Tel.: 00 32 (0)70 245 245 (Anti-gifcentrum België/Centre Anti-Poison Belgique)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aérosol, Category 1 H222;H229
Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2 H315
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3 H336
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2 H373
Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1 H410

Texte intégral des mentions H : voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Nocif en cas d'exposition prolongée. Dangereux pour l'environnement.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS02

GHS07

GHS08

GHS09

Mention d'avertissement (CLP) :

: Danger

Mentions de danger (CLP) :

H222 - Aérosol extrêmement inflammable
H229 - Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur
H315 - Provoque une irritation cutanée
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (par inhalation)
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence (CLP) :

P210 - Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer
P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage
P260 - Ne pas respirer les aérosols, gaz
P264 - Se laver ... soigneusement après manipulation
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006

Date de révision: 15/10/2015

Phrases EUH : Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage

Phrases supplémentaires : Contient: de la cyclohexane, des hydrocarbures aliphatiques

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identification du produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Cyclohexane	(n° CAS) 110-82-7 (Numéro CE) 203-806-2 (Numéro index) 601-017-00-1 (N° REACH) 01-2119463273-41	10 - 20	F; R11 Xn; R65 Xi; R38 R67 N; R50/53	Flam. Liq. 2, H225 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane	(Numéro CE) 927-510-4 (Numéro index) 927-510-4	5 - 20	F; R11 Xn; R65 Xi; R38 N; R51/53	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411
1,1,1,2-tetrafluoroethane	(n° CAS) 811-97-2 (Numéro CE) 212-377-0	10 - 20	Non classé	Compressed gas, H280
Hydrocarbons, C6 isoalkanes, <5% n-hexane	(Numéro CE) 931-254-9 (N° REACH) 01-2119484651-34	2,5 - 10	F; R11 Xn; R65 Xi; R38 N; R51/53	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411
propane (Note U)	(n° CAS) 74-98-6 (Numéro CE) 200-827-9 (Numéro index) 601-003-00-5	5 - 10	F+; R12	Flam. Gas 1, H220 Press. Gas
butane (Note C)(Note U)	(n° CAS) 106-97-8 (Numéro CE) 203-448-7 (Numéro index) 601-004-00-0	5 - 10	F+; R12	Flam. Gas 1, H220 Press. Gas
isobutane (Note C)(Note U)	(n° CAS) 75-28-5 (Numéro CE) 200-857-2 (Numéro index) 601-004-00-0	5 - 10	F+; R12	Flam. Gas 1, H220 Press. Gas
acétate d'éthyle	(n° CAS) 141-78-6 (Numéro CE) 205-500-4 (Numéro index) 607-022-00-5 (N° REACH) 01-2119475103-46	5 - 10	F; R11 Xi; R36 R66 R67	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336

Textes des phrases R et H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Premiers soins après inhalation : Emmener la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire: faire le bouche-à-bouche. Si il n'y a pas de récupération immédiatement: consulter un médecin/le service médical.

Premiers soins après contact avec la peau : Rincer à l'eau. Se laver à l'eau et au savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste. Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent causer dermopathie.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.

Premiers soins après ingestion : Si il n'y a pas de récupération immédiatement: consulter un médecin/le service médical. Ne pas faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions : Vertiges. Nausées. Peau sèche. Maux de tête. Perte de conscience. irritation de la peau.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006

Date de révision: 15/10/2015

Symptômes/lésions après contact avec la peau : Nocif quand la substance est absorbée par la peau. APRES EXPOSITION/CONTACT PROLONGE OU REPETE: Peut déclencher une réaction allergique. Irritant pour la peau. Peut causer des irritations de la peau / dermatites.

Symptômes/lésions après contact oculaire : Irritant pour les yeux. Mal. Rougeur du tissu oculaire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Contient: Essence. le toluène. Entraîne des lésions neurologiques.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Brouillard d'eau. Dioxyde de carbone. Poudre. Mousse. Sable. sable/terre.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas user de l'eau abondante en jet.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Peut former un mélange vapeur-air inflammable et explosif. Mise à feu à distance est possible. Flotte sur l' eau et peut s'enflammer à nouveau.

Danger d'explosion : Aérosol peut exploser sous l'effet de la chaleur. Atex classe IIA, T1.

Reactivité en cas d'incendie : Aucun renseignement disponible.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Evacuez tout le personnel qui n'est pas nécessaire sur le site.

Instructions de lutte contre l'incendie : Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

Autres informations : Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Assurer une ventilation adéquate. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ni flammes nues ni étincelles. Pour éviter les risques de décharge électrostatique, le système doit être correctement relié à la terre. Ne pas inhaler les vapeurs. Arrêter les moteurs et interdiction de fumer. Obturer les fuites si possible, sans prendre de risque.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Utiliser un vêtement de protection. Voir Rubrique 8.

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. Porter un appareil respiratoire autonome.

Procédures d'urgence : Aérer la zone. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Stopper la fuite.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser à l'égout.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Obturer les fuites si possible, sans prendre de risque. Pomper/recueillir produit libéré dans récipients appropriés. Mettre la substance absorbée dans des conteneurs qui ferment.

Procédés de nettoyage : Rincer les restes avec beaucoup d'eau.

Autres informations : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables.

6.4. Référence à d'autres sections

Contrôle de l'exposition/protection individuelle. Voir Rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : si nécessaire: Ventilation, aspiration locale ou protection respiratoire. Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable. Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables. ventiler les locaux. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006

Date de révision: 15/10/2015

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Se procurer les instructions avant utilisation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol pour une grande distance avant s'exploder à la source. Pas de flamme nue, pas d'étincelles et ne pas fumer. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter toute source d'ignition et de charges électrostatiques. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques (par mise à la terre, par exemple).
Température de manipulation	: 15 - 25 °C
Mesures d'hygiène	: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques	: Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/... antidéflagrant. Assurer une ventilation adéquate.
Conditions de stockage	: Conserver dans l'emballage d'origine. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Sources de chaleur. Rayons directs du soleil. Stocker ..
Matières incompatibles	: Rayons directs du soleil. Sources de chaleur. Sources d'inflammation.
Durée de stockage maximale	: 12 mois
Température de stockage	: 10 - 20 °C
Lieu de stockage	: Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver à l'abri : des rayons solaires directes, de sources de chaleur et des sources d'ignition. Local à l'épreuve du feu. Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
Prescriptions particulières concernant l'emballage	: conforme à la réglementation.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Colle de contact. Réservé à un usage professionnel.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Cyclohexane (110-82-7)		
UE	IOELV TWA (mg/m ³)	700 mg/m ³
UE	IOELV TWA (ppm)	200 ppm
Belgique	Valeur seuil (mg/m ³)	350 mg/m ³
Belgique	Valeur seuil (ppm)	100 ppm
acétate d'éthyle (141-78-6)		
Belgique	Valeur seuil (mg/m ³)	1461 mg/m ³
Belgique	Valeur seuil (ppm)	400 ppm

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	: Assurer une ventilation adéquate. Si l'aspiration locale ne suffit pas, mettez un masque couvrant tout le visage.
Équipement de protection individuelle	: En cas de danger d'éclaboussures: lunettes de protection. Gants.
Vêtements de protection - sélection du matériau	: matière synthétique. latex. polyéthylène/alcool éthylènevinyle. PVC. caoutchouc synthétique
Protection des mains	: gants résistants aux solvants
Protection oculaire	: Lunettes de protection
Protection de la peau et du corps	: vêtements de travail ordinaires
Protection des voies respiratoires	: Assurer une ventilation adéquate. Si l'aspiration locale ne suffit pas, mettez un masque couvrant tout le visage



Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Voir section 6,7, 12 en 13.
Contrôle de l'exposition du consommateur	: Attention : produit réservé à un usage professionnel.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Jaune. Brun-jaune.
Odeur	: Odeur aromatique.
Point d'ébullition	: 60 °C
Point d'éclair	: -26 °C
Température d'auto-inflammation	: > 200 °C
Pression de vapeur	: 160 hPa 20°C
Masse volumique	: 0,82 g/cm³ ± 0.05
Solubilité	: Eau: insoluble dans l'eau
Viscosité, dynamique	: 250 - 450 mPa.s (20°C Spindel 4 20RPM)
Propriétés explosives	: Le produit n'est pas explosif, mais formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif. Classe d'explosion: IIa, T3.
Limites d'explosivité	: 1,1 - 7,4 vol %

9.2. Autres informations

Autres propriétés	: Contient composant(s) volatil(s).
Indications complémentaires	: Les propriétés physiques et chimiques sont seulement valables pour la produit liquide.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun renseignement disponible.

10.2. Stabilité chimique

Les vapeurs peuvent former un mélange inflammable et explosif avec l'air.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

flamme nue. étincelles. Chaleur. lumière du soleil tout droit.

10.5. Matières incompatibles

à l'état liquide évitez. Eau. Plastique.

10.6. Produits de décomposition dangereux

De la fumée dangereuse peut se produire en cads de hautes températures.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Cyclohexane (110-82-7)	
DL50 orale rat	> 5000 kilogramme
DI 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
acétate d'éthyle (141-78-6)	
DL50 orale rat	4935 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	22,5 mg/l

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Irritant pour la peau. Contact avec la peau longuement: irritations de la peau (dégraissage)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Irritation des yeux
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (par inhalation).
Danger par aspiration	: Non classé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Flotte sur l' eau, s'évapore vite, danger de pollution d'eau potable en cas de pénétration du sol du produits. . Eviter que le produit non dilué n'arrive dans les égouts ou les eaux de surface.
Ecologie - eau	: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

Cyclohexane (110-82-7)	
CL50 poisson 1	4,53 mg/l (Pimephales promelas)
CE50 Daphnie 1	0,9 mg/l 48h
CE50 autres organismes aquatiques 1	3,4 mg/l 72h (Selenastrum capricornutum)
acétate d'éthyle (141-78-6)	
CL50 poissons 2	> 230 mg/l 96 u Pimephales Promelas
CE50 Daphnie 2	> 164 mg/l Magna 24u

12.2. Persistance et dégradabilité

Cyclohexane (110-82-7)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
acétate d'éthyle (141-78-6)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Cyclohexane (110-82-7)	
Log Pow	3,4
Potentiel de bioaccumulation	Aucune raisonnablement prévisible.
acétate d'éthyle (141-78-6)	
Log Pow	0,68
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

12.4. Mobilité dans le sol

Cyclohexane (110-82-7)	
Ecologie - sol	Insoluble dans l'eau.
acétate d'éthyle (141-78-6)	
Ecologie - sol	Modérément soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Composant	
(110-82-7)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
acétate d'éthyle (141-78-6)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets)	: Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.
Recommandations pour l'élimination des déchets	: Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
Indications complémentaires	: Manipuler récipients vides non nettoyés comme facilement inflammables et dangereux.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR)	: 3501
N° ONU (IMDG)	: 3501
N° ONU (IATA)	: 3501
N° ONU (ADN)	: 3501
N° ONU (RID)	: 3501

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR)	: PRODUIT CHIMIQUE SOUS PRESSION, INFLAMMABLE, N.S.A.
Désignation officielle de transport (IMDG)	: PRODUIT CHIMIQUE SOUS PRESSION, INFLAMMABLE, N.S.A.

Easy Spray Fix - pages : 6/8

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006

Date de révision: 15/10/2015

Désignation officielle de transport (IATA)	: CHEMICAL UNDER PRESSURE, FLAMMABLE, N.O.S.
Désignation officielle de transport (ADN)	: PRODUIT CHIMIQUE SOUS PRESSION, INFLAMMABLE, N.S.A.
Désignation officielle de transport (RID)	: PRODUIT CHIMIQUE SOUS PRESSION, INFLAMMABLE, N.S.A.
Description documents de transport (ADR)	: UN 3501 PRODUIT CHIMIQUE SOUS PRESSION, INFLAMMABLE, N.S.A. ((1,1,1,2-Tétrafluoroéthane)), 2.1, (B/D), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
Description document de transport (IMDG)	: UN 3501 PRODUIT CHIMIQUE SOUS PRESSION, INFLAMMABLE, N.S.A., 2, POLLUANT MARIN/DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
Description document de transport (IATA)	: UN 3501 CHEMICAL UNDER PRESSURE, FLAMMABLE, N.O.S., 2.1, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS
Description document de transport (ADN)	: UN 3501 PRODUIT CHIMIQUE SOUS PRESSION, INFLAMMABLE, N.S.A., DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
Description document de transport (RID)	: UN 3501 PRODUIT CHIMIQUE SOUS PRESSION, INFLAMMABLE, N.S.A., 2.1, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR)	: 2.1 (N)
Étiquettes de danger (ADR)	: 2.1, N



IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG)	: 2.1 (N)
Étiquettes de danger (IMDG)	: 2.1, N



IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA)	: N (2.1)
Étiquettes de danger (IATA)	: N, 2.1



ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN)	: 2.1
Étiquettes de danger (ADN)	: 2.1



RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID)	: 2.1 (N)
Étiquettes de danger (RID)	: 2.1, N

Easy Spray Fix - pages : 7/8



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR)	: Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG)	: Non applicable
Groupe d'emballage (IATA)	: Non applicable
Groupe d'emballage (ADN)	: Non applicable
Groupe d'emballage (RID)	: Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement	: Oui
Polluant marin	: Oui
Autres informations	: Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Règlement du transport (ADR)	: Soumis
Dispositions spéciales (ADR)	: 274, 659
Quantités limitées (ADR)	: 0
Quantités exceptées (ADR)	: E0
Véhicule pour le transport en citerne	: FL
Catégorie de transport (ADR)	: 2
Tunnel restriction code (ADR)	: B/D

- Transport maritime

Règlement du transport (IMDG)	: Soumis
N° FS (Feu)	: F-E
N° FS (Déversement)	: S-D

- Transport aérien

Règlement du transport (IATA)	: Soumis
-------------------------------	----------

- Transport par voie fluviale

Règlementations du transport (ADN)	: Soumis
------------------------------------	----------

- Transport ferroviaire

Règlement du transport (RID)	: Soumis
------------------------------	----------

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance REACH soumise aux restrictions de l'Annexe XVII
Easy Spray 1014 n'est pas sur la liste Candidate REACH
Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH
Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006

Date de révision: 15/10/2015

Sources des données

: Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire le produit au niveau des exigences de l'environnement, la santé et la sécurité. Cependant, elles ne doivent pas être interprétées comme garantie pour les propriétés.

Autres informations

: Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre les mesures de précaution mentionnées ainsi que de veiller à avoir une information complète et suffisante pour l'utilisation de ce produit.

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Compressed gas	Gaz sous pression : Gaz comprimé
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Gas 1	Gaz inflammables, Catégorie 1
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, Catégorie 2
Press. Gas	Gaz sous pression
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H220	Gaz extrêmement inflammable
H222	Aérosol extrêmement inflammable
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315	Provoque une irritation cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
	Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage.
R11	Facilement inflammable
R12	Extrêmement inflammable
R36	Irritant pour les yeux
R38	Irritant pour la peau
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges
F	Facilement inflammable
F+	Extrêmement inflammable
N	Dangereux pour l'environnement
Xi	Irritant
Xn	Nocif